BUDGET 2027

Préavis 12/2026

Commune de
PERROY

Commune de
PERROY

MUNICIPALITÉ

Le Prieuré 5
1166 Perroy

T. 021 825 38 45
E. greffe@perroy.ch

WWW.PERROY.CH

Perroy, le 2 novembre 2026 - DBL/AGR

CONSEIL COMMUNAL

1166 PERROY

Conseil communal du 3 décembre 2026

Préavis No 12/2026

BUDGET 2027

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

Conformément à l'article 4 de la Loi sur les communes, la Municipalité soumet au Conseil communal le budget d'exploitation 2027 pour approbation.

1. Résultat prévisionnel

Le budget d'exploitation 2027 prévoit un excédent de charges de CHF 880'341 et une marge d'autofinancement négative de CHF 372'780.

Vous trouverez ci-dessous le budget 2027 comparé au budget 2026 et aux comptes 2025.

Comptes d'exploitation en CHF	Budget 2027	Budget 2026	Comptes 2025
Revenus	9'764'309	10'017'282	9'974'306
Charges	10'644'650	10'239'372	9'942'774
Excédent de revenus			**31'531**
Excédent de charges	**880'341**	**222'090**	

L'excédent de charge au budget 2027 augmente de CHF 658'251 par rapport au budget 2026. Vous trouverez les explications dans le développement ci-après.

Commune de
PERROY

2. Analyse du budget 2027

Les points suivants caractérisent le budget 2027 :

Les revenus fiscaux

Les revenus fiscaux représentent 79% du total des revenus au budget 2027.

Le taux d'impôt en vigueur est de 60.5%. A fin août 2026, la Municipalité observe un ralentissement des rentrées fiscales. Elle préfère rester prudente et porte au budget 2027 un montant équivalent à la situation à fin décembre 2025.

La valeur du point d'impôt

La valeur du point d'impôt communal pour l'année 2027 qui découle des estimations budgétées est évaluée à CHF 98'099, soit une diminution de -11% par rapport au budget 2026 et une diminution de -5% par rapport aux comptes 2025. La valeur du point d'impôt par habitant est estimée à CHF 61.31 pour le budget 2027 (Comptes 2025 : CHF 65.53).

La population

Estimation : 1'600 habitants en 2027 (1'573 au 31.12.2025). La statistique de la population résidente est une hypothèse importante du budget. Les coûts des associations et ententes intercommunales sont le plus souvent répartis entre les communes en fonction du nombre d'habitants.

Emprunts et taux

Le fait de devoir faire appel à des fonds étrangers a un coût et rend la commune dépendante de l'évolution des taux du marché. Le taux moyen des intérêts de nos emprunts en 2026 est à 1.54%.

Péréquation et factures cantonales – NPIV

Les acomptes 2027 à la péréquation et aux factures cantonales sont basés sur le décompte final 2025. Les acomptes 2027 se montent à CHF 4'532'321 et le décompte final 2025 à CHF 4'340'119.

Vous trouverez ci-dessous le budget 2027 comparé au budget 2026 et aux comptes 2025 de notre participation à la péréquation et aux factures cantonales :

Péréquation et factures cantonales	Budget 2027	Budget 2026	Comptes 2025
Participation à la cohésion sociale	1'568'112	1'562'519	1'531'511
Péréquation	2'715'370	2'584'046	2'566'522
Réforme policière	248'839	250'446	242'086
Total NPIV	**4'532'321**	**4'397'011**	**4'340'119**

Notre participation aux charges péréquatives représente 43% du total des charges au budget 2027.
Le budget 2027 augmente de 3% par rapport au budget 2026 (+CHF 135'310) et il est supérieur aux comptes 2025 (+CHF 192'202).

Marge d'autofinancement

La marge d'autofinancement projetée au budget 2027 est négative et calculée à CHF 372'780.

Commune de
PERROY

La Municipalité reste consciente que l'équilibre financier demeure relativement fragile et a été particulièrement attentive aux dépenses d'exploitation.

Détail du calcul de la marge d'autofinancement :

Désignation	Budget 2027	Budget 2026	Comptes 2025
Total des produits	9'764'309	10'017'282	9'974'306
Total des charges	-10'644'650	-10'239'372	-9'942'774
Solde du compte de résultat (résultat comptable)	**-880'341**	**-222'090**	**31'531**
Réévalutations sur créances	0		-52'186
Amortissement du PA	500'961	484'992	451'025
Attributions aux fonds et financements spéciaux	8'950	3'850	99'431
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-2'350	-4'350	-48'654
Marge d'autofinancement du PA	**-372'780**	**262'402**	**481'147**
Amortissement du PF	0	10'800	0
Marge d'autofinancement	**-372'780**	**273'202**	**481'147**

3. Présentation des comptes par fonction

0 – ADMINISTRATION GENERALE

Législatif

Pour la législature 2026-2031, les rémunérations du Président et de la Secrétaire du conseil ont été adaptées (Préavis 05/2026) et sont passées de CHF 5'700 à CHF 6'200 (+8.8%) auxquelles l'adaptation à l'IPC a été appliquée pour CHF 62, soit un total au budget 2027 de CHF 6'262.
L'IPC, indice des prix à la consommation pour la période septembre 2025 à septembre 2026 : +1%.

Le compte salaire des autorités et commissions regroupe ici les indemnités versées au Président et à la Secrétaire du Conseil, aux conseillères et conseillers communaux, aux commissions ainsi qu'aux scrutateurs pour un total budgété de CHF 30'200. Le budget 2027 tient compte des indemnités pour les heures supplémentaires des scrutateurs pour les votations fédérales et cantonales.

Exécutif

Pour la législature 2026-2031, les rémunérations des Municipaux ont été adaptées (Préavis 05/2026) et sont passées de CHF 165'000 à CHF 176'000 (+6.6%) auxquelles l'adaptation à l'IPC a été appliquée pour CHF 1'760, soit un total au budget 2027 de CHF 177'760.
L'IPC, indice des prix à la consommation pour la période septembre 2025 à septembre 2026 : +1%.

Administration générale – personnel

Cette fonction regroupe tous les salaires du personnel administratif, à savoir : secrétariat municipal, bourse, contrôle des habitants, service technique et organiste. Notons que pour la présentation de ses comptes, la Municipalité a décidé de supprimer l'imputation interne pour le salaire et les charges sociales de l'organiste.

Le budget 2027 a intégré dans les salaires des employés de l'administration communale et de l'organiste l'augmentation à l'IPC.
L'IPC, indice des prix à la consommation pour la période septembre 2025 à septembre 2026 : +1%.

Commune de
PERROY

La Municipalité a décidé de ne pas attribuer pour 2027 les annuités au personnel.

Elle porte néanmoins au budget un montant pour une éventuelle gratification des employés de l'administration de CHF 2'297.

Administration générale – informatique

Il ressort des comptes une nouvelle répartition des coûts liés à l'informatique pour pouvoir distinguer plus clairement les coûts d'acquisition du matériel et de logiciels (3118), les coûts récurrents pour les abonnements (3133) et les coûts ponctuels liés au support (3158).

Le budget 2027 pour l'ensemble des coûts informatiques se monte au total à CHF 65'550 contre CHF 58'720 au budget 2026 (+CHF 6'830). Notons l'augmentation des coûts de notre prestataire, la mise en place d'un guichet virtuel et la migration de la base de données de nos programmes BDI.

Administration communale – Le Prieuré 3-5-7-9

Etant donné les problèmes actuels d'approvisionnement en énergie, les charges de chauffage au gaz ont été augmentées de +10% pour tous les bâtiments communaux au budget 2027.

Au budget 2027, un montant de CHF 40'000 a été estimé pour le chauffage au gaz pour les bâtiments du Prieuré (CHF 36'224 aux comptes 2025).

Local Grand-Rue 39

La Commune possède un local à la Grand-Rue 39 qui était auparavant mis à disposition gratuitement des anciens épiciers. Il a été décidé d'aménager ce local en 2 caves qui seront proposées à la location (par exemple aux locataires de l'appartement de l'épicerie qui n'ont pas de cave mise à disposition).

1 – ORDRE ET SECURITE PUBLIQUE

Police et sécurité publique

Nous prévoyons de faire intervenir une société de sécurité pour la surveillance du site de la plage du Plongeon et du parking durant les week-ends de fréquentation chargés. Un montant de CHF 5'000 est porté au budget 2027.

Service du feu

Nous avons mené un audit sécurité incendie qui nous recommande d'acheter de la signalétique et du matériel pour CHF 2'000.

2 – FORMATION

Bâtiment scolaire - personnel

Les charges de personnel de l'école regroupent les charges salariales et sociales de la patrouilleuse scolaire. Notons que la Municipalité a décidé de supprimer les imputations internes pour les salaires et les charges sociales des auxiliaires pour la conciergerie et des étudiants pour les nettoyages de l'école (qui restent comptabilisés en fonction 61500).

Commune de
PERROY

Le salaire et les charges sociales de la patrouilleuse sont refacturés à ENJEU.

Ecole obligatoire, ENJEU

Vous trouverez ci-dessous le budget 2027 comparé au budget 2026 et aux comptes 2025 de notre participation à ENJEU :

Participation à ENJEU	Budget 2027	Budget 2026	Comptes 2025
ENJEU Scolaire et bibliothèque	1'002'736	987'790	909'883
ENJEU Accueil de jour	634'507	576'380	502'125
Total	**1'637'243**	**1'564'170**	**1'412'008**

Notre participation à ENJEU représente 15.3% du total des charges au budget 2027.
Le budget 2027 augmente de 5% par rapport au budget 2026 (+CHF 73'073) mais il est largement supérieur aux comptes 2025 (+CHF 225'235).

3 – CULTURE, SPORTS ET LOISIRS, EGLISE

Parcs et promenades

La Municipalité prévoit de continuer les travaux d'entretien du mur de la terrasse du Prieuré pour un montant estimé à CHF 30'000. Une participation à hauteur de CHF 100 est versée aux particuliers qui font éliminer les nids de frelons asiatiques et un montant de CHF 400 est porté au budget 2027.

Eglise - temple

L'orgue nécessite d'importants travaux pour son entretien qui sont estimés à CHF 25'000.

5 – PREVOYANCE SOCIALE

Prestations et contributions seniors – aînés

La traditionnelle sortie annuelle ainsi que le repas de Noël des aînés est porté comme chaque année au budget pour un montant total de CHF 15'300 en 2027.

6 – TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS

Routes communales - personnel

Cette fonction regroupe tous les salaires du personnel de la voirie et les auxiliaires (conciergerie école, étudiants et auxiliaires plage). Notons que la Municipalité a décidé de supprimer les imputations internes pour les salaires et les charges sociales des auxiliaires (excepté pour la patrouilleuse scolaire).

Le budget 2027 a intégré dans les salaires des employés de la voirie l'augmentation à l'IPC.
L'IPC, indice des prix à la consommation pour la période septembre 2025 à septembre 2026 : +1%.

La Municipalité a décidé de ne pas attribuer pour 2027 les annuités au personnel.

Elle porte néanmoins au budget un montant pour une éventuelle gratification à ses employés de la voirie de CHF 2'703.

Commune de
PERROY

Routes communales - routes

La Municipalité a décidé de mandater un bureau d'ingénieurs pour une étude de circulation et d'accessibilité sur la commune, et plus particulièrement dans les secteurs du centre sportif et de la future école de Perroy pour CHF 30'000.

Places de stationnement

En ce qui concerne les parkings de nos plages, la Municipalité va installer des horodateurs et une nouvelle signalétique pour CHF 30'000. Ces horodateurs vont engendrer à terme des revenus.

Navigation

Nous reportons au budget 2027 notre soutien annuel au Sauvetage de Rolle pour CHF 2'000 ainsi qu'à l'ABVL, association des amis des bateaux à vapeur du Léman, pour CHF 2'500. En contrepartie, l'ABVL met à notre disposition 100 cartes journalières 2ème classe qui sont mises à disposition gratuitement pour nos habitants.

7 – ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Fontaines publiques

La fontaine en face de la Passade nécessite des travaux d'entretien importants et un montant de CHF 8'000 est porté au budget 2027.

Gestion des déchets urbains – ordures ménagères

Le coût des prestations en lien avec la collecte, le transport et l'incinération des ordures ménagères va augmenter selon les projections pour 2027 (entre +2% et 4%).

Les coûts d'élimination des déchets verts étaient auparavant comptabilisés en 73010 mais ce type de déchets doit entrer dans les déchets soumis à la taxe causale en compte 73000. C'est pourquoi le montant de CHF 9'500 est porté au budget 2027 en 73000.3130.15 et reprend le montant correspondant dans les comptes 2025.

Etant donné ces augmentations, la taxe forfaitaire déchets habitant va passer de CHF 35 HT à CHF 40 HT, la taxe forfaitaire déchets pour les résidences secondaires va passer à CHF 80 HT (double de la taxe déchets habitants). La taxe déchets entreprises reste identique à CHF 55 HT vu le faible nombre d'entreprises soumises à la taxe.

Afin d'équilibrer les comptes et pour contenir l'augmentation de la taxe, il est prévu de procéder à un prélèvement au fonds de réserve (financement spécial déchets).

Protection de l'air et du climat

La Municipalité envisage de mettre en place un Plan énergie et climat (PECC) dont l'objectif est de réduire les émissions de gaz à effet de serre, optimiser la consommation énergétique, favoriser la biodiversité et adapter le territoire aux changements climatiques. Le canton participe à 50% des coûts d'élaboration d'un PECC. Au budget 2027, les honoraires sont estimés à CHF 14'000 et la subvention cantonale à CHF 6'000.

Commune de
PERROY

Région de Nyon

Comme chaque année et afin de couvrir les prochains appels de fonds du DISREN, nous avons budgété un montant arrondi équivalent à environ 1 point d'impôt.

8 – ECONOMIE PUBLIQUE

Vignes

La récolte de notre domaine communal est en baisse de 20% en 2026. La maison Schenk prévoit encore une baisse du prix d'achat de celle-ci, un montant de CHF 50'000 est budgété pour 2027.

9 – FINANCES ET IMPÔTS

Impôts

Nous avons évalué avec prudence les revenus des impôts 2027 en nous basant sur la situation des comptes 2025 et sur la situation à fin août 2026.

Les revenus d'impôt pour les personnes physiques (revenu et fortune) sont estimés à CHF 5'800'000 (CHF 6'600'000 au budget 2026 et CHF 5'960'620 aux comptes 2025), pour les personnes morales (bénéfice et capital) à CHF 145'000 (CHF 115'000 au budget 2026 et CHF 256'702 aux comptes 2025). Les impôts conjoncturels (droit de mutation, impôt sur successions et donations, impôt sur gains immobiliers) sont estimés à CHF 214'000 (CHF 214'000 au budget 2026 et CHF 447'971 aux comptes 2025). La Municipalité reste attentive au vu du ralentissement des affaires immobilières et des annonces d'économies du Conseil d'Etat.

Intérêts

Les intérêts passifs de nos engagements financiers ont été estimés à CHF 138'600 au budget 2027.

Les intérêts concernant la part épuration de l'emprunt pour le Préavis 05/2018 - Réfection de la RC52 sont ventilés via les imputations internes en 72002 Epuration eaux claires. En effet, il s'agit d'un domaine autofinancé dont les intérêts doivent être pris en compte par la taxe et non par l'impôt.

Immeubles Pré-Tissot/rue de la Gare 4-6

Les rénovations et les frais d'entretien des appartements restent élevés. Il est prévu de changer des portes-fenêtres dans un appartement et nous prévoyons comme chaque année au budget un montant de CHF 40'000 pour rénover un appartement en cas de départ d'un locataire. Le tableau électrique de la chaudière doit être changé pour CHF 25'000.

Ancienne buvette de la plage

Cette fonction n'est plus utilisée et nous avons créé la nouvelle fonction ci-dessous pour comptabiliser toutes les opérations sur les nouveaux bâtiments de la plage (restaurant/buvette et cabane de pêche). Les autres infrastructures en lien avec la plage sont comptabilisées dans la fonction Plage.

Commune de
PERROY

Bâtiments de la plage – Restaurant/buvette et cabane de pêche

Nous distinguons en comptabilité les revenus du restaurant/buvette et de la cabane de pêche. Pour le restaurant/buvette Le Rivage de Perroy, il est prévu selon le contrat de bail un montant fixe de loyer auquel s'ajoute une part variable prélevée sur le chiffre d'affaires.

4. Présentation échelonnée du résultat

Vous trouverez ci-dessous le budget 2027 comparé au budget 2026 et aux comptes 2025 du résultat échelonné :

Nature	Titre	Bgt 2027	Bgt 2026	Cptes 2025	Ecarts bgt 27vs26
30	Charges de personnel	-1'210'373	-1'183'055	-1'149'428	-27'318
31	Charges de biens et services et autres charges expl.	-1'786'685	-1'580'956	-1'538'154	-205'729
33	Amortissements du patrimoine administratif	-500'961	-484'992	-451'025	-15'969
35	Attributions fonds et financements spéciaux	-8'950	-3'850	-99'431	-5'100
36	Charges de transfert	-6'787'796	-6'648'824	-6'353'041	-138'972
39	Imputations internes	-30'218	-69'834	0	39'616
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (-)	**-10'324'983**	**-9'971'511**	**-9'591'079**	**-353'472**
40	Revenus fiscaux	7'706'800	8'023'700	7'725'863	-316'900
41	Patentes et concessions	19'600	18'500	19'589	1'100
42	Taxes et redevances	996'961	983'262	980'504	13'699
43	Revenus divers	2'350	4'350	0	-2'000
45	Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	333'744	282'575	48'654	51'169
46	Revenus de transferts	30'218	69'834	425'655	-39'616
49	Imputations internes			0	0
	TOTAL DES REVENUS D'EXPLOITATION (+)	**9'089'673**	**9'382'221**	**9'200'265**	**-292'548**
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**-1'235'310**	**-589'290**	**-390'814**	**-646'020**
34	Charges financières (-)	-319'667	-267'861	-229'675	-51'806
44	Revenus financiers (+)	674'636	635'061	652'019	39'575
	RESULTAT FINANCIER	354'969	367'200	422'345	-12'231
	RESULTAT OPERATIONNEL	**-880'341**	**-222'090**	**31'531**	**-658'251**
	RESULTAT EXTRAORDINAIRE	0	0	0	0
	RESULTAT TOTAL DU COMPTE DE RESULTATS	**-880'341**	**-222'090**	**31'531**	**-658'251**

L'augmentation de l'excédent de charge entre le budget 2027 et le budget 2026 se monte à CHF 658'251.

Cette augmentation est expliquée principalement par l'activité d'exploitation de la commune dont les charges augmentent de CHF 353'472 et les revenus diminuent de CHF 292'548.

L'augmentation des charges de personnel sont liées à l'augmentation des rémunérations des autorités et des charges sociales calculées. L'augmentation des charges de biens et services et autres charges d'exploitation concerne les charges d'entretien du matériel et du domaine communal qui engendrent des dépenses importantes ainsi que les charges d'énergie et d'électricité qui sont en hausse. Les charges de transfert concernent principalement les écoles et la péréquation qui augmentent également l'année prochaine.

Commune de
PERROY

Du point de vue des revenus, on constate un ralentissement des revenus fiscaux qui impactent négativement l'excédent de charges estimé au budget 2027.

5. Conclusion

Le budget 2027 présente un excédent de charges de CHF 880'341.

Ce budget 2027 a été réalisé par le biais d'une analyse minutieuse de chaque compte. Il s'agit d'une vision des engagements 2027, qui doit permettre à la Municipalité de mener à bien les différentes activités de la commune.

Par conséquent, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Perroy

- vu le préavis no 12/2026
- entendu le rapport de la commission de gestion & finances
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

décide

- d'adopter le budget 2027, tel qu'il figure en annexe du présent préavis et dont il fait partie intégrante.

En restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Ainsi accepté par la Municipalité
dans sa séance du 2 novembre 2026

Au nom de la Municipalité

Le Syndic La Secrétaire

MUNICIPALITE PERROY

Didier Blanchard Isabelle Reymond Aubert

Municipal responsable : Didier Blanchard

Annexes :
- Compte de résultat par fonction au budget 2027
- Présentation échelonnée du compte de résultat au budget 2027
- Plan des investissements pour la législature 2026-2031
- Compte des investissements par fonction au budget 2027